

## XVI<sup>e</sup> Conférence alpine

Réunion virtuelle, 10 décembre 2020

### Procès-verbal

**Point 1 OdJ            Adoption de l'ordre du jour**

La Conférence alpine adopte l'ordre du jour.

**Point 2 OdJ            Décision sur les pouvoirs**

La Conférence alpine constate que les représentants des Parties contractantes sont nantis des pouvoirs requis.

**Point 3 OdJ            Admission des Observateurs**

La Conférence alpine prend acte du fait que les organisations présentes sont admises en qualité d'Observateurs.

**Point 4 OdJ            État de la ratification des Protocoles**

La Conférence alpine prend acte du rapport du dépositaire.

## Points A de l'ordre du jour (points non soumis à débat)

### **Point A1 OdJ            Activités du Comité permanent et de sa Présidence 2019-2020**

La Conférence alpine prend note du rapport de la Présidence sur les activités 2019-2020<sup>1</sup> et la remercie pour les informations fournies.

### **Point A2 OdJ            Activités du Comité de vérification 2019-2020**

La Conférence alpine

1. prend note du rapport de la Présidence du Comité de vérification<sup>2</sup> ;
2. décide, par dérogation au calendrier prévu dans le mécanisme de vérification en vigueur et sans préjudice de son éventuelle révision, de procéder à un examen approfondi sur un sujet relevant du domaine du Protocole Transports sur la base des éléments des rapports nationaux de 2019 ;
3. demande au Comité de vérification de procéder à cet examen approfondi conformément au mécanisme de vérification en vigueur.

### **Point A3 OdJ            Activités des Organismes de travail thématiques 2019-2020**

La Conférence alpine

1. prend note des rapports des Organismes de travail thématiques sur les activités 2019-2020<sup>3</sup>, remercie leurs Présidents et leurs membres pour le travail accompli dans l'exécution de leurs mandats et en approuve les résultats en annexes 3 à 10 ;

---

<sup>1</sup> Voir annexe 1 – document ACXVI/A1

<sup>2</sup> Voir annexe 2 – document ACXVI/A2

<sup>3</sup> Voir annexes 3 à 10 – documents ACXVI/A3/1, ACXVI/A3/2, ACXVI/A3/3, ACXVI/A3/4, ACXVI/A3/5, ACXVI/A3/6, ACXVI/A3/7 und ACXVI/A3/8

2. demande à la Présidence du Groupe de travail PLANALP de soumettre son rapport final sur la contribution de la prévention à la planification d'urgence au Comité permanent pour approbation lors de sa 71<sup>e</sup> réunion.

**Point A4 OdJ            Activités des Observateurs 2019-2020**

La Conférence alpine prend note du rapport des Observateurs de la Convention alpine<sup>4</sup> et les remercie de leur travail.

**Point A5 OdJ            Activités du Secrétariat permanent 2019-2020**

La Conférence alpine

1. prend note du rapport du Secrétariat permanent<sup>5</sup> et le remercie pour le travail accompli ;
2. invite les Parties contractantes à soutenir et promouvoir les projets de coopération prévus par le Secrétariat permanent.

**Point A6 OdJ            Révision du Règlement financier et comptable et du Règlement du personnel du Secrétariat permanent**

La Conférence alpine

1. approuve les propositions de modification du Règlement financier et comptable du Secrétariat permanent<sup>6</sup> figurant à l'annexe 13 ;
2. approuve les propositions de modification du Règlement du personnel du Secrétariat permanent<sup>7</sup> figurant à l'annexe 14.

---

<sup>4</sup> Voir annexe 11 – document ACXVI/A4/1

<sup>5</sup> Voir annexe 12 – document ACXVI/A5/1

<sup>6</sup> Voir annexe 13 – document ACXVI/A6/1

<sup>7</sup> Voir annexe 14 – document ACXVI/A6/2

**Point A7 OdJ Révision de la politique de traduction et d'interprétation  
au sein des organes de la Convention alpine**

La Conférence alpine

1. prend note du rapport du Secrétariat permanent au sujet de l'adaptation de la procédure relative à la traduction et à l'interprétation au sein des organes de la Convention alpine<sup>8</sup> ;

2. décide de compléter l'article 21 (3) du Règlement de la Conférence alpine comme suit :

« (3) Les documents officiels des réunions de la Conférence sont rédigés dans l'une des langues officielles et traduits dans toutes les autres langues officielles. *L'ajout d'annexes en anglais est autorisé.* » ;

3. décide, concernant le point I.1.1. du Mécanisme de vérification<sup>9</sup> d'ajouter comme troisième phrase la phrase suivante : « *Les rapports nationaux suivants sont à présenter dans l'une des langues alpines - allemand, français, italien, slovène - ainsi qu'en anglais* », et de compléter le point II.1.3. du mécanisme de vérification comme suit :

« 1.3. Le règlement intérieur du Comité permanent s'applique au Comité de vérification. *Par dérogation, le rapport du Comité de vérification est traduit, avant transmission au Comité permanent en vertu du point II.3.2.6 du mécanisme de vérification, en allemand, français, italien et slovène. Par ailleurs, dans la mesure où cela s'avère nécessaire, le Comité de vérification peut décider d'autres dispositions complémentaires ou dérogatoires.* » ;

---

<sup>8</sup> Voir annexe 15 – document ACXVI/A7

<sup>9</sup> Décision ACXII/A1 dans la version de la décision ACXIV/A7

4. invite le Secrétariat permanent à lancer l'appel d'offres public pour les services de traduction et d'interprétation, dès que le nouveau régime linguistique aura été arrêté.

**Point A8 OdJ           Thème « Tourisme durable »**

La Conférence alpine

1. prend note du rapport de la Présidence<sup>10</sup> ;
2. demande à la France de poursuivre les travaux engagés sur la durabilité des destinations touristiques de montagne et d'en faire rapport au Comité permanent lors de sa 73<sup>e</sup> session;
3. incite les Parties contractantes, les Observateurs et le Secrétariat permanent à envisager la poursuite du cycle de conférences sur les enjeux du tourisme durable en impliquant tous les acteurs pertinents.

**Point A9 OdJ           Rapport d'avancement sur l'économie verte**

La Conférence alpine

1. prend note du rapport d'avancement sur l'économie verte<sup>11</sup> et adopte ses recommandations ;
2. invite les Parties contractantes, les Observateurs et le Secrétariat permanent à contribuer à la diffusion du Rapport d'avancement sur l'économie verte et à favoriser l'application de ses recommandations ;

---

<sup>10</sup> Voir annexe 16 – document ACXVI/A8

<sup>11</sup> Voir annexe 17 – document ACXVI/A9/1

3. invite les Parties contractantes, les Observateurs et le Secrétariat permanent à poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action pour une économie verte dans la région alpine<sup>12</sup> et à en rendre compte lors de la XVII<sup>e</sup> session de la Conférence alpine.

**Point A10 OdJ          Programme de travail de la Convention alpine jusqu'à la XVII<sup>e</sup>  
réunion de la Conférence alpine**

La Conférence alpine

1. remercie les Présidents et membres des Groupes de travail et des Comités consultatifs, la Suisse et le Secrétariat permanent pour l'élaboration des propositions de mandats et de programmes de travail des Organismes de travail thématiques 2021-2022 ;
2. institue un Groupe de travail Aménagement du territoire et développement durable, placé sous la Présidence de l'Allemagne et invite les Parties contractantes et les Observateurs à assurer une participation active aux activités de ce Groupe de travail ;
3. prie les Présidents des futurs Groupes de travail et Comités consultatifs d'organiser également des activités permettant une coordination et des échanges entre les différents organismes de travail thématiques ;
4. approuve les mandats des Groupes de travail ainsi que les programmes de travail des Comités consultatifs pour la période allant jusqu'à la XVII<sup>e</sup> Conférence alpine<sup>13</sup> (Annexes 18 à 25), et prie les Groupes de travail et les Comités consultatifs de réaliser dans leur intégralité les travaux prévus et d'en rendre compte lors de la XVII<sup>e</sup> session de la Conférence alpine.

---

<sup>12</sup> Document ACXV/A6/4

<sup>13</sup> Voir annexes 18 à 25 – documents ACXVI/A10/1, ACXVI/A10/2, ACXVI/A10/3, ACXVI/A10/4, ACXVI/A10/5, ACXVI/A10/6, ACXVI/A10/7 et ACXVI/A10/8

**Point A11 OdJ      Nouveau Programme de travail pluriannuel (PTP/MAP) de la  
Conférence alpine 2023-2030**

La Conférence alpine

1. invite la future Présidence suisse à engager et coordonner, avec le soutien du Secrétariat permanent, un processus visant à élaborer un projet de Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine (PTP/MAP) pour les années 2023 à 2030 et à le présenter pour prise de décision à la XVII<sup>e</sup> Conférence alpine ;
2. institue un Groupe de travail ad hoc Programme de travail pluriannuel 2023-2030 présidé par la future Présidence suisse et approuve son mandat<sup>14</sup> figurant à l'annexe 26;
3. invite toutes les Parties contractantes et tous les Observateurs à participer à ce processus et au Groupe de travail ad hoc.

**Points B de l'ordre du jour (points soumis à débat)**

**Point B1 OdJ      Débat politique sur le thème « Qualité de l'air »**

La Conférence alpine

1. remercie la présidence et les membres du Groupe de travail ad hoc pour la préparation du RSA8, ainsi que le Secrétariat permanent, pour la finalisation du huitième Rapport sur l'état des Alpes ;
2. adopte la version finale du huitième Rapport sur l'état des Alpes<sup>15</sup> en annexe 27;

---

<sup>14</sup> Voir annexe 26 – document ACXVI/A11/1

<sup>15</sup> Voir annexe 27 – document ACXVI/B1/1

3. se prononce en faveur des recommandations figurant dans le huitième Rapport sur l'état des Alpes et invite les Parties contractantes et les Observateurs à adopter des mesures décisives et concrètes pour leur mise en œuvre ;
4. invite les Parties contractantes, les Observateurs et le Secrétariat permanent à contribuer à la diffusion du huitième Rapport sur l'état des Alpes et de ses conclusions, à la lumière des expériences antérieures et dans le cadre des ressources disponibles.

**Point B2 OdJ           Thème « Eau »**

La Conférence alpine

1. remercie la Présidence française pour l'organisation de la Conférence « Ressources en eau et rivières alpines : adaptation aux défis du changement climatique » ainsi que la contribution de cette conférence à l'opérationnalisation du Système alpin d'objectifs climat 2050, et invite les Parties contractantes, les Observateurs et le Secrétariat permanent à poursuivre la diffusion de ses résultats ;
2. adopte la Déclaration sur la gestion intégrée et durable de l'eau dans les Alpes<sup>16</sup> en annexe 28 et invite les Parties contractantes, les Observateurs et le Secrétariat permanent à contribuer à la mise en œuvre de ses engagements.

**Point B3 OdJ           Thème « Biodiversité de montagne »**

La Conférence alpine

1. adopte la Déclaration sur la protection de la biodiversité de montagne et sa promotion au niveau international<sup>17</sup> en annexe 29 et invite les Parties

---

<sup>16</sup> Voir annexe 28 – document ACXVI/B2/1

<sup>17</sup> Voir annexe 28 – document ACXVI/B3/1

contractantes, les Observateurs et le Secrétariat permanent à contribuer à sa diffusion ;

2. remercie la Présidence française pour l'organisation d'un événement sur la biodiversité de montagne en janvier 2021 et invite les Parties contractantes et les Observateurs à participer à cet événement et en diffuser l'invitation ;
3. remercie le Comité consultatif sur la biodiversité alpine pour le rapport "Report of the survey on main policies and instruments for Alpine biodiversity"<sup>18</sup> et le soutien accordé à la Présidence française et demande au Comité consultatif sur la biodiversité alpine de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration sur la protection de la biodiversité de montagne ;
4. prie le Secrétariat permanent de poursuivre les négociations avec le Secrétariat de la Convention des Carpates et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en vue de la signature d'un nouveau Mémoire de Coopération commun et de soumettre le projet de Mémoire de Coopération au Comité permanent pour approbation en temps utile.

#### **Point B4 OdJ          Débat politique sur le thème « Climat »**

##### La Conférence alpine

1. prend note du rapport du Comité consultatif sur le climat alpin<sup>19</sup> et remercie le Président et les membres du Comité consultatif pour le travail accompli afin de mettre en œuvre le Système alpin d'objectifs climat 2050 ;
2. adopte le Plan d'action climat 2.0<sup>20</sup> en annexe 32<sup>21</sup> préparé par le Comité consultatif sur le climat alpin et invite les Parties contractantes, les Observateurs,

---

<sup>18</sup> Voir annexe 30 - document ACXVI/A3/1/1

<sup>19</sup> Voir annexe 31 – document ACXVI/B4

<sup>20</sup> Voir annexe 32 – document ACXVI/B4/1

<sup>21</sup> L'Allemagne adopte le Plan d'action climat 2.0, étant entendu qu'elle pourra décider elle-même des mesures à prendre dans le parcours de mise en œuvre relatif au transport de marchandises, et préconise

les partenaires concernés et les acteurs intéressés à le mettre en œuvre au mieux de leur capacité ;

3. prie les Parties contractantes de mettre à disposition des possibilités de financement en lien avec la mise en œuvre du Plan d'action climat 2.0.

**Point B5 OdJ          Neuvième rapport sur l'état des Alpes (RSA 9)**

La Conférence alpine :

1. décide de choisir « Villes alpines » comme thème du neuvième Rapport sur l'état des Alpes (RSA 9) ;
2. décide d'instituer un Groupe de travail ad hoc pour la préparation du RSA 9, et demande à ce Groupe de soumettre le rapport en temps voulu pour son adoption par la XVII<sup>e</sup> Conférence alpine ;
3. confie à la Suisse la présidence du Groupe de travail ad hoc pour la préparation du RSA 9 ;
4. demande aux Parties contractantes et aux Observateurs de désigner jusqu'au 8 janvier 2021 les expert(e)s qui siégeront au Groupe de travail ad hoc pour la préparation du RSA 9.

---

de poursuivre le développement de l'opérationnalisation du Système alpin d'objectifs climat 2050 dans le cadre de la Convention alpine sur la base de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Plan d'action climat 2.0.

**Point B6 OdJ          Décision sur la prochaine Présidence et présentation du programme de la Présidence jusqu'à la XVIIe Conférence alpine**

La Conférence alpine

1. prend note du programme présenté par la Suisse en vue de sa Présidence<sup>22</sup> ;
2. confie la Présidence de la Conférence alpine à la Suisse pour la période courant jusqu'à la XVII<sup>e</sup> Conférence alpine, et remercie la France pour le travail accompli au cours de sa Présidence.

**Point 5 OdJ          Divers**

Aucune prise de parole n'a été effectuée sous ce point à l'ordre du jour.

**Point 6 OdJ          Adoption du procès-verbal**

La Conférence alpine approuve ce procès-verbal. Un procès-verbal complété conformément à l'article 22, paragraphe 2, du règlement intérieur de la Conférence alpine, sera soumis pour approbation au Comité permanent lors de sa 71<sup>e</sup> réunion.

---

<sup>22</sup> Voir annexe 33 – document ACXVI/B6

## Liste des annexes

- Annexe 1 Rapport sur les activités du Comité permanent et de sa Présidence 2019 - 2020 - document ACXVI/A1
- Annexe 2 Rapport de la Présidence du Comité de vérification à la XVIe Conférence alpine - document ACXVI/A2
- Annexe 3 Rapport d'activité du Comité consultatif sur la biodiversité alpine pour la période entre la XVe et la XVIe Conférence alpine (EN) - document ACXVI/A3/1
- Annexe 4 Rapport d'activité du Comité consultatif sur le climat alpin pour la période entre la XVe et la XVIe Conférence alpine (EN) - document ACXVI/A3/2
- Annexe 5 Rapport d'activité du Groupe de travail Grands carnivores, ongulés sauvages et société – WISO pour la période entre la XVe et la XVIe Conférence alpine (EN) - document ACXVI/A3/3
- Annexe 6 Rapport d'activité du Groupe de travail Agriculture de montagne et sylviculture de montagne – MAMF pour la période entre la XVe et la XVIe Conférence alpine (EN) - document ACXVI/A3/4
- Annexe 7 Rapport d'activité du Groupe de travail Protection des sols pour la période entre la XVe et la XVIe Conférence alpine (EN) - document ACXVI/A3/5
- Annexe 8 Rapport d'activité du Groupe de travail Risques naturels – PLANALP pour la période entre la XVe et la XVIe Conférence alpine (EN) - document ACXVI/A3/6
- Annexe 9 Rapport d'activité du Groupe de travail Transports pour la période entre la XVe et la XVIe Conférence alpine (EN) - document ACXVI/A3/7

- Annexe 10 Rapport d'activité du Groupe de travail ad hoc pour la préparation du 8e Rapport sur l'état des Alpes – RSA 8 pour la période entre la XV<sup>e</sup> et la XVI<sup>e</sup> Conférence alpine (EN) - document ACXVI/A3/8
- Annexe 11 Rapport des Observateurs de la Convention alpine sur leurs activités au cours de la période 2019 – 2020 (EN) - document ACXVI/A4/1
- Annexe 12 Rapport sur les activités du Secrétariat permanent au cours de la période 2019 – 2020 (EN) - document ACXVI/A5/1
- Annexe 13 Propositions de modification du Règlement financier et comptable du Secrétariat permanent - document ACXVI/A6/1
- Annexe 14 Propositions de modification du Règlement du personnel du Secrétariat permanent - document ACXVI/A6/2
- Annexe 15 Rapport du Secrétariat permanent au sujet de l'adaptation de la procédure relative à la traduction et à l'interprétation au sein des organes de la Convention alpine avec annexes (propositions de modification du règlement de la Conférence alpine et du mécanisme de vérification) - document ACXVI/A7
- Annexe 16 Rapport de la Présidence sur le thème « Tourisme durable » - document ACXVI/A8
- Annexe 17 Rapport d'avancement de l'Allemagne sur l'économie verte (EN) - document ACXVI/A9/1
- Annexe 18 Mandat du Groupe de travail Transports pour la période 2021 – 2022 jusqu'à la XVII<sup>e</sup> Conférence alpine - document ACXVI/A10/1
- Annexe 19 Mandat du Groupe de travail Risques naturels – PLANALP pour la période 2021 – 2022 jusqu'à la XVII<sup>e</sup> Conférence alpine - document ACXVI/A10/2

- Annexe 20 Mandat du Groupe de travail Grands carnivores, ongulés sauvages et société – WISO pour la période 2021 – 2022 jusqu'à la XVIIe Conférence alpine - document ACXVI/A10/3
- Annexe 21 Mandat du Groupe de travail Agriculture de montagne et sylviculture de montagne – MAMF pour la période 2021 – 2022 jusqu'à la XVIIe Conférence alpine - document ACXVI/A10/4
- Annexe 22 Mandat du Groupe de travail Protection des sols pour la période 2021 – 2022 jusqu'à la XVIIe Conférence alpine - document ACXVI/A10/5
- Annexe 23 Programme de travail du Comité consultatif sur le climat alpin pour la période 2021 – 2022 jusqu'à la XVIIe Conférence alpine - document ACXVI/A10/6
- Annexe 24 Programme de travail du Comité consultatif sur la biodiversité alpine pour la période 2021 – 2022 jusqu'à la XVIIe Conférence alpine - document ACXVI/A10/7
- Annexe 25 Mandat du Groupe de travail Aménagement du territoire et développement durable pour la période 2021 – 2022 jusqu'à la XVIIe Conférence alpine - document ACXVI/A10/8
- Annexe 26 Mandat du Groupe de travail ad hoc Programme de travail pluriannuel 2023-2030 pour la période 2021 – 2022 jusqu'à la XVIIe Conférence alpine - document ACXVI/A11/1
- Annexe 27 Huitième rapport sur l'état des Alpes - document ACXVI/B1/1
- Annexe 28 Déclaration sur la gestion intégrée et durable de l'eau dans les Alpes - document ACXVI/B2/1

- Annexe 29 Déclaration sur la protection de la biodiversité de montagne et sa promotion au niveau international - document ACXVI/B3/1
- Annexe 30 Rapport „Report of the survey on main policies and instruments for Alpine biodiversity” - document ACXVI/A3/1/1
- Annexe 31 Rapport du Comité consultatif sur le climat alpin – document ACXVI/B4
- Annexe 32 Plan d’action climat 2.0 - document ACXVI/B4/1
- Annexe 33 Programme de la Présidence suisse jusqu’à la XVIIe réunion de la Conférence alpine - document ACXIV/B6